

## I - CONSTITUTION DU DOSSIER DE LOCATION

### **Vous êtes SALARIE**

1. Pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. RIB, RICE ou RIP
3. 3 derniers bulletins de salaires
4. le dernier avis annuel d'imposition (si salarié VRP deux derniers avis annuels d'imposition)
5. attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu
6. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF, si le candidat est propriétaire : dernier avis de taxe foncière
7. En cas d'embauche récente : attestation de fin de la période d'essai et/ou copie du contrat de travail et du dernier bulletin de salaire

### **Vous êtes FRANÇAIS EMPLOYE A L'ETRANGER (Locataire frontalier)**

1. Pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
3. 3 derniers bulletins de salaires
4. Dernier avis annuel d'imposition ou de non-imposition délivré par l'administration fiscale française
5. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF

### **Vous êtes RETRAITE**

1. Pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. derniers bulletins de pension des différents organismes de retraite
3. 2 derniers avis annuels d'imposition
4. RIB, RICE ou RIP
5. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF
6. attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu

### **Vous êtes GERANT OU DIRIGEANT DE SOCIETE**

1. pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. RIB, RICE ou RIP
3. extrait Kbis de moins de 3 mois (la société devant exister depuis au moins deux ans)
4. 3 derniers bulletins de salaire si gérant salarié
5. les deux derniers avis annuels d'imposition
6. attestation de l'expert comptable confirmant le montant des bénéfices pour l'année en cours
7. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF
8. attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu

### **Vous êtes COMMERCANT, ARTISAN ou PROFESSION LIBERALE**

1. pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. RIB, RICE ou RIP
3. document justifiant de l'exercice d'une activité supérieur à 2 ans :
  - ☞ extrait Kbis de moins de 3 mois pour les commerçants
  - ☞ carte professionnelle en cours de validité pour les professions libérales
  - ☞ carte professionnelle d'artisan en cours de validité
4. les deux derniers avis annuels d'imposition
5. attestation de l'expert comptable confirmant le montant des bénéfices pour l'année en cours
6. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF
7. attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu

**Attestation d'assurance de l'appartement** : dans tous les cas lors de la remise des clés, le locataire devra fournir une attestation d'assurance « Multirisques habitation » (RC, incendie, dégât des eaux)

## II - CAUTION OBLIGATOIRE

La caution d'une personne physique est obligatoire dès lors que le locataire ne remplit pas à lui seul les conditions de solvabilité requises. La caution conjointe et solidaire devra disposer d'un revenu net imposable au moins égal à 3 fois le montant du loyer charges comprises. Une caution solidaire sera notamment obligatoire dans les cas suivants :

### Vous êtes ETUDIANT

1. pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. carte d'étudiant
3. RIB, RICE ou RIP
4. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF ou attestation d'hébergement

Vous êtes **INTERMITTENT DU SPECTACLE** ou **ASSIMILE** (exerçant une activité artistique non salariée : artiste peintre, écrivain, etc.), **TRAVAILLEUR SAISONNIER**, **SALARIE EN PERIODE D'ESSAI**, **CDD**, ou **INTERIMAIRE**.

1. pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. RIB, RICE ou RIP
3. 3 derniers bulletins de salaire ou attestation d'emploi
4. le dernier avis annuel d'imposition
5. 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF-GDF

### Vous êtes SOCIETE ou ASSOCIATION

1. Extrait Kbis pour les sociétés de moins de trois mois
2. RIB, RICE ou RIP
3. caution bancaire ou caution du représentant social à titre personnel

### Vous êtes PERSONNEL CONSULAIRE OU DIPLOMATIQUE

1. pièce d'identité délivrée par l'administration française
2. RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
3. caution bancaire ou caution d'une personne physique.

Vous êtes **LOCATAIRE ETRANGER** (employé par une société étrangère, rattaché à une succursale ou un établissement domicilié à l'étranger et muté sur le territoire français).

1. Passeport
2. RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
3. 3 derniers bulletins de salaire
4. contrat de travail

## III – EXCLUSIONS

Lors du calcul du ratio de solvabilité, **il ne pourra être tenu compte de revenus essentiellement temporaires, précaires ou sans caractère de régularité**, tels que notamment :

- Allocations chômage,
- Indemnités de stage, salaires perçus en vertu d'un contrat d'apprentissage ou d'emplois solidarité
- Salaires perçus pour solde de tout compte, par un salarié démissionnaire ou licencié,
- Salaires ou allocations perçus par un salarié en arrêt "longue maladie",
- Pourboires, gratifications, vacations, ou tout revenu n'ayant pas fait l'objet de déclaration fiscale
- Revenus fonciers (sauf s'ils constituent un complément à la solvabilité globale)
- Revenus de locataire et/ou caution domiciliés dans les TOM